

Contenus téléservice : Label «Finistère collège durable »

1- Préambule reprenant les conditions et le cahier des charges label pour l'obtention du Label



FINISTÈRE COLLEGE DURABLE

E3D École / Établissement en Démarche de Développement Durable Académie de Rennes

Afin de valoriser les établissements dynamiques en matière de développement durable, le Conseil départemental a créé le label « **Finistère collège durable** » délivré conjointement par le Conseil départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, pour une durée de 3 ans. Il permet également l'attribution concomitante du label académique E3D de niveau 3.

Il peut être sollicité par le collège au terme de 3 années minimum de mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 validée par le département et ses partenaires.

Bénéficiaires : les collèges publics et privés

Objectif de cette distinction :

Le label témoigne de la qualité de la démarche, de son développement et de sa poursuite pour les années suivantes et permet :

- D'encourager le déploiement des actions de développement durable en place.
- De poursuivre le développement du projet sur les questions environnementales, les thématiques sociales, sanitaires et économiques et l'ouverture du collège sur son environnement proche.

Critères d'attribution du label :

Le label est **attribué** après examen du dossier par la commission technique départementale « Agendas 21 des collèges » pour 3 ans. L'état d'avancement de la démarche sera jugé sur l'atteinte des objectifs initiaux et leur inscription dans le temps. La commission départementale sera également attentive à la recherche de pratiques innovantes. Le dossier sera regardé en fonction de la réalisation des items proposés dans le dossier ci-après et suite à une rencontre avec des membres du comité technique permettant de présenter plus en détail votre démarche et ses réalisations.

À l'issue de la première période de trois ans d'attribution initiale du label, celui-ci **pourra être reconduit pour une nouvelle période de trois ans**. Selon les mêmes modalités que précédemment.

Modalités de validation :

La commission technique départementale « Agendas 21 des collèges » est composée de représentants du Conseil départemental, de la DSDEN, de la DDEC et du CPIE du pays de Morlaix, qui émettra un avis argumenté.

Si l'avis est favorable, les dossiers sont soumis à l'examen de la Commission permanente du Conseil départemental pour attribution d'une subvention forfaitaire de 1000 € et de la labellisation « Finistère collège durable » et au rectorat pour la labellisation académique E3D niveau 3.

Pour tous compléments d'information vous pouvez contacter :

Sylvaine FRENAY chargée de mission actions éducatives-Direction des collèges au 02 98 76 63 88

Date de clôture des demandes 24/04/2021.

CD 29-Direction des collèges - SFEC

1- Vérifier son éligibilité au label

Critères d'éligibilité

Précédent Suivant

Vérifiez votre éligibilité pour le dispositif en renseignant les critères ci-après.

Votre agenda 21 a-t-il été validé par le Département avant septembre 2018 ? * Oui Non

Si vous n'avez pas un projet d'agenda 21 validé par le département depuis au moins 2 ans, vous ne pourrez pas prétendre au label

2- Infos générales à renseigner

Informations générales

Précédent Suivant

Année scolaire * 2021

Nom du projet * Indiquez : Finistère "Collège durable"

Localisation(s) du dossier

Merci de saisir la ou les commune(s) sur laquelle ou lesquelles est localisé le projet. Commencer à saisir le nom de la commune dans le champ "localisations" puis sélectionner la commune dans la liste proposée.

Zone géographique * Hiérarchie département : Département / Pays / EPCI / Canton / Commune

Localisations * Recherche

Informations complémentaires sur votre demande

Compléments d'informations

Montant forfaitaire 1 000 euros TTC

Motivation de la demande de label *

Contexte et arguments

La démarche de l'établissement est-elle déjà reconnue dans d'autres dispositifs ? * Oui Non

Exemple éco-école, label académique niveau1

CD 29-Direction des collèges - SFEC

3- 5 domaines à renseigner sous forme de questions réponse oui-non, + une illustration d'actions pour chaque domaine

• **Domaine 1 : Appropriation de la démarche par la communauté scolaire et Pilotage**

Renseignez votre niveau de réalisation en cochant "oui" ou "non" pour chaque item proposé

• **Items réalisés**

La démarche Agenda 21 a pris en compte les objectifs du Département en matière de développement durable et fait le lien avec les ODD *

Les démarches E3D et Agenda 21 constituent un axe fort du projet d'établissement *

Elles sont présentées au conseil d'administration *

Elles s'appuient sur une pédagogie de projet et croisent plusieurs disciplines *

Elles s'articulent avec un ou plusieurs parcours éducatif (s) - Citoyen, éducatif de santé, avenir, artistique et culturel *

L'ensemble de la communauté éducative est sensibilisé *

Un nombre significatif d'élèves, d'enseignants et d'agents est impliqué dans la démarche *

Les thèmes prioritaires ont été définis de manière concertée *

Le pilotage s'appuie sur les instances existantes - CA, CESC, conseil de vie collégienne... *

Une structure de pilotage spécifique a été mise en place et se réunit régulièrement *

Une structure de coordination interne permet de diagnostiquer des problématiques de développement durable de l'établissement et d'établir un plan d'actions *

Un plan d'évaluation de la démarche permet de préciser les indicateurs d'objectifs et le suivi des résultats *

Un ou des référents EDD sont identifiés dans le collège *

Chaque classe est représentée par un éco-délégué *

Les éco-délégués sont représentés au sein d'au moins une instance (CESC, conseil de vie collégienne...)*

Illustrer succinctement par une ou plusieurs actions en place *

• **Domaine 2 : Actions éducatives et Formation**

Renseignez votre niveau de réalisation en cochant "oui" ou "non" pour chaque item proposé

• **Items réalisés**

L'Agenda 21 comprend des actions à l'initiative des élèves et permet la responsabilisation, le questionnement et la mise en débat *

Des actions sont conduites en partenariat avec des structures environnementales/culturelles et/ou des collectivités territoriales *

La démarche Agenda 21-E3D donne un cadre fédérateur aux projets ou activités mis en place dans le collège *

Les éco-délégués bénéficient de temps commun et de formation *

La communauté éducative bénéficie d'actions de formation en lien avec l'éducation au développement durable *

Illustrer succinctement par la présentation d'un ou plusieurs actions emblématiques *

• **Domaine 3 : Gestion durable de l'établissement**

Renseignez votre niveau de réalisation en cochant "oui" ou "non" pour chaque item

• **Items réalisés**

Un plan de gestion durable et d'économie des consommations d'énergie et des fournitures est mis en place dans l'établissement (CF décret Tertiaire) *

Les déchets sont triés et recyclés complètement ou en partie *

Les aménagements et espaces extérieurs favorisent la biodiversité et le bien être *

Les agents techniques sont impliqués au quotidien dans la gestion durable de l'établissement (utilisation produits respectueux de l'environnement, tri des déchets...)*

Les responsables de la restauration scolaire mettent en place des actions allant dans le sens des circuits courts, du bio et/ou du commerce équitable visant à atteindre les objectifs de la loi EGALIM *

Donner quelques exemples d'outils mis en place et/ou d'observable (qu'est-ce que cela a produit ?) *

CD 29-Direction des collèges - SFEC

• Domaine 4 : Ouverture sur le territoire et partenariat

Renseignez votre niveau de réalisation en cochant "oui" ou "non" pour chaque item

• Items réalisés

La démarche est construite en cohérence avec la politique de développement durable du Conseil départemental * Oui Non

Le partenariat est consolidé par la mise en place d'actions avec des partenaires locaux * Oui Non

Des actions et /ou formations communes sont réalisées avec des écoles ou lycées de proximité * Oui Non

Le ou les instances internes de pilotage de l'Agenda 21 associent des partenaires * Oui Non

Illustrer par un ou plusieurs partenariats en place *

• Domaine 5 : Communication

Renseignez votre niveau de réalisation en cochant "oui" ou "non" pour chaque item

• Items réalisés

Communication et valorisation des actions à l'interne (expositions, ENT, CDI ...) * Oui Non

Communication et valorisation des actions à l'externe (site du collège, réseaux sociaux, web radio, publications Conseil départemental et Rectorat) * Oui Non

Joindre un ou des exemples de productions (site WEB, affiche, articles de presse, jour

Toutes les rubriques marquées d'un * rouge sont à remplir obligatoirement

4- Eventuelles pièces à joindre

Pièces

Précédent Suivant

• Documents

Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes :

.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .jpeg, .gif, .odt, .ods

Description complémentaire des actions menées

Vous pouvez y adjoindre tout document complémentaire valorisant votre projet ou vos actions. Ajouter

Pièces complémentaires éventuelles

Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance Ajouter

Précédent Enregistrer Suivant

5- Transmission (tant que le document n'est pas transmis il est modifiable)

Récapitulatif

Précédent

Récapitulatif des informations saisies

Je soussigné.e, Le/Le Responsable légal.e de la structure, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU).
votre demande sera alors prise en charge pour instruction par nos services.

Précédent Transmettre